



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Sous-commission
sur les entreprises multinationales**

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 13 mars 2008. M^{me} Zappia (gouvernement, Italie) présidait la réunion, en remplacement de M^{me} Guarriello. M^{me} Hornung-Draus (Allemagne) et M^{me} Burrow (Australie) étaient respectivement vice-présidentes employeuse et travailleuse.

**Mise à jour du programme visant à donner
des orientations sur les normes internationales
du travail, la Déclaration de principes tripartite
sur les entreprises multinationales et la politique
sociale ainsi que d'autres questions s'y rapportant**

2. Un représentant du Directeur général (M. Michael Henriques, directeur du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise) a présenté le document sur le service d'assistance ¹.
3. La vice-présidente employeuse a rappelé que cette question est à l'examen depuis plusieurs sessions, et s'est félicitée que le Bureau soit maintenant en mesure de commencer la phase de mise en œuvre. Elle a demandé instamment au Bureau de s'occuper des questions de dotation en personnel et de commencer à travailler sur la foire aux questions afin que le service d'assistance soit opérationnel d'ici à novembre 2008 et puisse être lancé à la prochaine session du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a déjà approuvé l'idée de service d'assistance. L'intervenante a suggéré d'inclure dans le rapport un point appelant une décision pour demander au Conseil d'administration d'approuver le processus de service d'assistance et pour s'occuper concrètement des questions de mise en œuvre liées au service d'assistance, ainsi que de la question des ressources nécessaires à cette fin.
4. La vice-présidente travailleuse a exprimé l'espoir qu'un fonctionnaire soit recruté bientôt, et que le service d'assistance commence à fonctionner dès que possible. Elle a recommandé de n'utiliser que l'intitulé qui a été convenu lors de discussions précédentes, à savoir «dans le but de prodiguer aux entreprises des conseils spécialisés sur la réalisation

¹ Document GB.301/MNE/2.

des normes internationales du travail et de la Déclaration sur les EMN»² pour décrire les fonctions du service d'assistance. L'intervenante a suggéré de remplacer au paragraphe 10 l'intitulé «tenir compte, si besoin est, du contexte local» par «avoir à l'esprit le contexte local» afin d'indiquer clairement que les points de référence doivent être les normes internationales du travail et la Déclaration sur les EMN. L'intervenante a précisé que l'unité de gestion dont il est question dans le document consiste en un fonctionnaire et non en une structure bureaucratique. En ce qui concerne les besoins en ressources, elle a suggéré que le Bureau supervise les demandes auxquelles des fonctionnaires du BIT sont soumis et alloue des ressources si nécessaire.

5. La représentante du gouvernement du Nigéria a appuyé les propositions formulées dans le document, en particulier aux paragraphes 11 à 19, étant donné les énormes avantages que les Etats Membres en tireront. Toutefois, elle a estimé que des propositions concrètes au sujet de la mobilisation des ressources auraient dû être formulées.
6. Le représentant du Directeur général a confirmé que les activités requises seront réalisées dès que possible. Une proposition a été faite en vue de ressources complémentaires pour doter en personnel le service d'assistance, et il est probable qu'elle aboutisse. L'intervenant a convenu de la nécessité d'harmoniser la terminologie utilisée dans la proposition, en particulier au paragraphe 10. En ce qui concerne l'observation faite par la représentante du gouvernement du Nigéria, le Bureau aura une idée plus claire des besoins du service d'assistance en termes de temps de travail du personnel dès que le processus aura commencé.
7. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de commencer à mettre en œuvre le service d'assistance tel qu'il est décrit dans le document GB.301/MNE/2, en tenant compte des vues exprimées par la Sous-commission sur les entreprises multinationales lors de sa discussion de cette question à l'ordre du jour, discussion dont il est rendu compte dans le rapport de la sous-commission, et de soumettre les questions financières pertinentes à la Commission du programme, du budget et de l'administration.*

Proposition concernant l'évaluation de la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

8. Le représentant du Directeur général a présenté le document³. Il a souligné que, dès que la proposition aura été approuvée, la préparation de l'évaluation commencera immédiatement. Le rapport du Bureau sera diffusé à la mi-2009 et les résultats de l'évaluation seront soumis pour examen à la session de novembre 2009 de la sous-commission.
9. La vice-présidente travailleuse a rappelé au groupe les objectifs de l'enquête. Elle a approuvé le cadre suggéré et proposé que l'on s'intéresse aux données tant quantitatives que qualitatives. Elle a aussi suggéré qu'il faudrait examiner des secteurs et pas seulement des pays, en disposant de moyens pour s'intéresser au rôle joué par les entreprises multinationales moins grandes. Cette question devrait être examinée dans le contexte de

² Document GB.298/10, paragr. 27.

³ Document GB.301/MNE/4.

l'ensemble de l'ordre du jour de l'OIT, en particulier les discussions qui auront lieu à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail et qui porteront sur le renforcement de la capacité de l'OIT, et la possibilité d'intégrer les questions ayant trait aux entreprises multinationales dans un examen cyclique, si cela est accepté. Selon l'issue de ces discussions, le Conseil d'administration devrait laisser ouverte la possibilité de décider de la forme de la neuvième enquête en novembre 2008 ou en mars 2009. Quoi qu'il en soit, le Bureau devrait faire le point des progrès accomplis en novembre 2008.

10. La vice-présidente employeuse a souligné l'importance que les employeurs attachent à l'enquête, étant donné que celle-ci permet de savoir où, dans le monde, la Déclaration sur les EMN est appliquée et suivie d'effets. Les enquêtes précédentes ont pâti d'un taux de réponse faible et le message n'était pas clair. Il faut une nouvelle approche pour pouvoir connaître la suite donnée à la Déclaration, d'une façon qui soit substantielle mais pas bureaucratique, et pour présenter les résultats de l'enquête de sorte qu'elle soit utile au débat global. L'initiative telle qu'elle est décrite dans le document devrait être menée sans retard, en coordination avec ACTRAV et ACT/EMP, et devrait conjuguer une approche par pays avec l'approche sectorielle afin d'avoir des résultats fructueux. La décision concernant la neuvième enquête devrait être coordonnée avec les discussions sur le renforcement de la capacité de l'OIT et être prise dès que possible, au plus tard en novembre 2009. La question devrait être inscrite à l'ordre du jour pour novembre 2008. L'intervenante a proposé de modifier le point appelant une décision afin de le rendre plus clair et plus compréhensible.
11. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a estimé que l'initiative proposée pourrait permettre de mieux promouvoir la Déclaration sur les EMN, et est convenu qu'elle devrait être examinée dans le contexte de l'ensemble des activités de l'OIT.
12. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'est félicité de l'initiative proposée. Pour beaucoup de pays, l'enquête traditionnelle n'était pas appropriée et elle comportait des lacunes méthodologiques. Toutefois, étant donné que la Déclaration sur les EMN n'a pas force contraignante, le problème essentiel demeure.
13. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a appuyé l'initiative qui est proposée, dont il espère qu'elle donnera une idée plus claire du rôle des entreprises multinationales et améliorera la promotion de la Déclaration sur les EMN. Les données devraient être quantitatives et qualitatives, et tant les résultats que la méthodologie devraient être communiqués. L'intervenant a exprimé aussi l'espoir que le Bureau saisira cette occasion pour promouvoir la Déclaration sur les EMN à mesure qu'il recueillera des informations.
14. Le représentant du Directeur général a remercié les intervenants pour leurs suggestions, à savoir conjuguer une approche sectorielle et des approches par pays, prendre en compte les entreprises multinationales moins grandes, veiller à ce que la question des données soit dûment examinée et examiner le lien avec les chaînes de valeur à l'échelle mondiale. Il a aussi reconnu qu'il est important de placer l'initiative proposée dans le contexte de l'ensemble des activités de l'OIT, et s'est félicité de la proposition visant à examiner aux deux prochaines sessions du Conseil d'administration les progrès accomplis. L'intervenant a approuvé la participation d'ACTRAV et d'ACT/EMP à ce processus.
15. ***La sous-commission recommande au Conseil d'administration:***
 - i) ***de revenir sur la décision qu'il a prise à sa 297^e session de mener une neuvième enquête sur les effets donnés à la Déclaration sur les EMN pendant l'exercice biennal 2008-09;***

- ii) de suspendre, pendant le temps nécessaire pour examiner les décisions stratégiques ayant trait aux autres possibilités que la méthodologie d'enquête actuelle, la décision qu'il a prise à sa 258^e session de réaliser des enquêtes tous les quatre ans et, entre-temps, de mener à bien l'initiative proposée;*
- iii) de demander au Bureau d'évaluer l'initiative en question et de faire part de ses conclusions à la Sous-commission sur les entreprises multinationales afin qu'elles servent de base à la décision à prendre sur les modalités d'évaluation de la suite donnée à la Déclaration sur les EMN; et*
- iv) de se prononcer, dès que possible et au plus tard à sa session de novembre 2009, sur la proposition concernant l'évaluation de la suite donnée à la Déclaration sur les EMN et sur les modalités de cette évaluation, compte étant tenu de la résolution de la Conférence internationale du Travail (65^e session).*

Priorités stratégiques pour 2008-09

16. Le représentant du Directeur général a présenté le document ⁴.
17. La vice-présidente employeuse a félicité le Bureau pour le document et l'a encouragé à continuer de présenter les priorités stratégiques spécifiques. Elle a souligné que le groupe des employeurs attache une grande importance à la formation concernant l'application des principes de la Déclaration sur les EMN et à la collaboration avec le Centre de Turin. Elle s'est déclarée très satisfaite des travaux que réalise le Bureau sur la norme ISO 26000 et extrêmement favorable à la mise en place d'une structure extérieure pour promouvoir la Déclaration, tout en précisant que cette structure devrait être propre à l'OIT et que les organisations locales d'employeurs et de travailleurs devraient y être activement associées. Elle s'est déclarée particulièrement heureuse de l'organisation prochaine d'un séminaire par les employeurs au Pakistan. Elle a exprimé son inquiétude au sujet des indicateurs et des méthodes d'évaluation qui figurent dans l'annexe. Le nombre de références à la Déclaration sur les EMN ou à ses principes dans les initiatives des entreprises et le nombre d'organisations citant la Déclaration ou ses principes dans leurs travaux doivent être évalués sur la durée pour savoir si l'intensification des activités promotionnelles du Bureau porte ses fruits.
18. La vice-présidente travailleuse a souligné la nécessité de mettre l'accent sur les domaines dans lesquels l'OIT peut avoir le plus grand impact. A propos de la collaboration avec d'autres organisations, elle a estimé que le travail en question ne contribue pas toujours à optimiser l'impact de l'OIT. Elle partage la satisfaction de la vice-présidente employeuse au sujet des travaux du Bureau sur la norme ISO 26000. Elle s'est déclarée favorable à l'organisation au mois de juin d'une réunion commune avec l'OCDE qui, selon elle, offrira une bonne occasion de recenser les synergies entre les Principes directeurs de l'OCDE et la Déclaration sur les EMN, mais a souligné la nécessité de définir précisément le résultat recherché par l'OIT. Les membres du groupe consultatif pour le service d'assistance et les départements concernés devraient faire partie de la délégation du Bureau. Elle a demandé des précisions à propos de la collaboration avec l'Union européenne, en faisant observer que la publication mentionnée au paragraphe 14 du document GB.301/MNE/3/2 portait sur la façon d'inciter davantage de petites entreprises à intégrer les questions sociales et

⁴ Document GB.301/MNE/1.

environnementales dans leur action. Selon elle, le Bureau devrait se concentrer sur les EMN. Elle a en outre fait observer qu'un problème de langage se pose en ce qui concerne les activités de l'Union européenne en matière de RSE, qui mettent toujours l'accent sur le caractère volontaire de la démarche alors que les normes de l'OIT sont contraignantes. Il est important d'établir une distinction entre les initiatives volontaires et le respect des droits au travail qui, lui, est obligatoire. D'autres initiatives RSE posent le même problème. L'intervenante s'est également déclarée préoccupée de constater que le renforcement de la sensibilisation aux normes internationales du travail est considéré comme une obligation des entreprises et non comme un plus facultatif.

19. Pour ce qui est de la création d'une infrastructure aux niveaux national et régional, l'intervenante a insisté sur le fait qu'il devrait s'agir d'un exercice éducatif et non d'une nouvelle structure. Le suivi de la célébration du 30^e anniversaire devrait être discuté lors de la session de novembre 2008 et comprendre des activités de plusieurs types, en particulier la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les chaînes d'approvisionnement, qui mettent en évidence le rôle des gouvernements dans la promotion de la Déclaration. Le recensement des bonnes pratiques doit être effectué en collaboration avec les représentants des employeurs et des travailleurs et être étroitement relié aux principes de la Déclaration et en particulier de ceux qui ont trait aux relations professionnelles. La participation des fédérations syndicales internationales conférerait beaucoup plus de valeur à l'exercice et garantirait que les exemples ne soient pas réunis uniquement auprès d'entreprises comme cela a été fait pour la célébration du 30^e anniversaire.
20. La vice-présidente travailleuse a également insisté sur le fait que la collaboration concernant les activités sectorielles devrait être une priorité stratégique et non un moyen d'action. Il faut faire beaucoup plus pour intégrer la Déclaration sur les EMN dans les activités sectorielles du Bureau. Cette déclaration ne figure toujours pas dans les références de nombreuses publications du BIT qui portent sur des sujets connexes. Les réunions sectorielles tripartites et les forums mondiaux que le Bureau organisera au cours du biennium doivent être mis à profit pour promouvoir la Déclaration sur les EMN.
21. En ce qui concerne les indicateurs quantitatifs, des données de fond qui sont mesurables pourraient être ajoutées, comme le nombre de gouvernements qui assument la responsabilité de promouvoir la Déclaration et le nombre d'entreprises qui appliquent les principes de celle-ci dans le cadre de leur activité principale. Certains indicateurs qualitatifs pourraient également être ajoutés et gérés sur une base tripartite aux niveaux national et international, dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises. L'oratrice a proposé que la sous-commission envisage la possibilité de revoir la procédure d'interprétation de la Déclaration sur les EMN. Enfin, elle a suggéré qu'à l'avenir la sous-commission discute les priorités du biennium suivant au cours de sa session de novembre afin que celles-ci puissent être mises en œuvre dès le début du biennium. Elle a exprimé le souhait que, d'une manière générale, les documents préparés par le Bureau soient toujours orientés vers l'avenir.
22. Le représentant du Directeur général a remercié les membres de la sous-commission de leurs commentaires positifs et de leurs conseils extrêmement utiles. Le Bureau examinera soigneusement l'intérêt stratégique de ses relations avec d'autres organisations. Le représentant du Directeur général a expliqué que la mise en place d'une infrastructure signifie associer plus activement la structure extérieure existante de l'OIT à la promotion de la Déclaration sur les EMN. Il a considéré très utile l'idée d'inclure dans la session de novembre un rapport concernant le suivi de la célébration du 30^e anniversaire ainsi que d'adopter une démarche systématiquement tournée vers l'avenir. Des efforts seront faits pour qu'un plus grand nombre de publications du BIT fassent référence à la Déclaration sur les EMN.

Le point sur les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE): a) Activités menées au Bureau; et b) Activités menées par d'autres organisations

23. Le représentant du Directeur général a présenté les deux documents pertinents ⁵.
24. Un représentant du Centre international de formation de l'OIT (M. Nebuloni) a fait un bref résumé des activités du Centre de formation de Turin concernant la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Une unité de gestion du projet a été mise en place et un expert en RSE a été recruté. Un groupe pluridisciplinaire interne a récemment tenu sa première réunion de concertation sur le sujet, à laquelle ont participé des représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Dans le cadre de ce projet, des principes directeurs sur la RSE sont actuellement en cours d'élaboration, en association avec le Bureau, et un plan de travail est en voie de finalisation. En outre, le Centre de Turin fait actuellement le point des besoins en matière de formation dans le domaine de la RSE et des rôles que pourraient jouer le Centre et le Bureau pour satisfaire les besoins déterminés. Il est par ailleurs prévu d'expérimenter le nouveau programme de modules de formation et d'élaborer des matériels didactiques sur la Déclaration sur les EMN à l'intention du personnel du BIT et de certains groupes cibles, en tirant parti de l'expertise et des matériels existants.
25. Le porte-parole des employeurs (M. Trogan, remplaçant M^{me} Hornung-Draus) a encouragé le Bureau à donner suite aux activités présentées et l'a félicité du travail remarquable accompli pour rendre compte des activités en cours. Il a en outre salué les efforts du Bureau pour élaborer et diffuser un bulletin d'information sur les activités à venir.
26. La vice-présidente travailleuse a dit qu'il importe de faire de la Déclaration sur les EMN le principal outil pour promouvoir la RSE dans le cadre de toutes les activités du Bureau et d'utiliser, pour ce faire, une démarche tripartite. Les activités du Centre de Turin concernant la Déclaration sur les EMN doivent, à l'instar du service d'assistance, essentiellement porter sur la façon de fournir aide et conseil pour la mise en œuvre des principes de la Déclaration sur les EMN, comme convenu à la session de la sous-commission de novembre 2007. La formation doit être dispensée:
- aux mandants pour les aider à appliquer de manière effective la Déclaration sur les EMN;
 - aux membres des organisations d'employeurs et de travailleurs pour améliorer leur capacité d'utiliser la Déclaration sur les EMN (les participants étant choisis par les secrétariats des groupes);
 - aux responsables des audits et contrôles sociaux pour s'assurer que l'interprétation de la Déclaration sur les EMN est conforme aux principes de l'OIT et aux textes faisant autorité (le matériel didactique devant être approuvé par les secrétariats des groupes). Il convient d'inviter les EMN à participer.
27. Le Centre de Turin doit travailler en étroite collaboration avec ACT/EMP et ACTRAV. Le programme de formation, mis au point dans le cadre d'un projet financé par l'Italie au titre du Programme des entreprises multinationales de l'OIT (MULTI), devrait servir de base

⁵ Documents GB.301/MNE/3/1 et GB.301/MNE/3/2.

dans ce domaine, et il faudrait élaborer des matériels de formation à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME) et de la chaîne d'approvisionnement.

28. La vice-présidente travailleuse a accueilli favorablement le bulletin établi par le Bureau pour présenter les futures activités concernant la RSE, et l'a encouragé à conserver cette pratique. Elle a demandé au Bureau de rendre compte en novembre au sujet de la coopération avec la Société financière internationale (SFI) concernant les questions de travail. S'agissant de la discussion de la Commission de l'Union africaine sur le développement industriel en Afrique, l'intervenante a demandé au Bureau de lui fournir de plus amples informations à ce sujet étant donné que la relation avec la RSE et la Déclaration sur les EMN n'est pas très claire. Enfin, elle a remercié le Bureau des efforts accomplis pour faire le point des activités, y compris futures, en matière de RSE.
29. Le représentant du gouvernement de l'Inde a félicité le Bureau d'avoir établi un intéressant document sur la RSE. Il a salué les efforts déployés par l'OIT et d'autres organisations pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et a pris note de l'importance des partenariats entre secteurs public et privé tout en préconisant la prépondérance de l'OIT pour les questions relatives au monde du travail. Enfin, il a encouragé la participation de tous les acteurs à la mise en œuvre des activités en matière de RSE.
30. La représentante du gouvernement du Nigéria a félicité le Bureau du succès de l'organisation de MultiForum07. Elle a demandé au bureau régional de promouvoir la Déclaration sur les EMN par le biais d'activités de sensibilisation, et a souligné que les gouvernements ont eux aussi un rôle promotionnel à jouer.
31. Le porte-parole des employeurs a proposé que les informations sur les futures activités soient communiquées aux organisations d'employeurs et à leurs membres car ces dernières peuvent contribuer à promouvoir ces activités. Il a également évoqué la nécessité d'appeler plus efficacement l'attention des entreprises sur la Déclaration sur les EMN dans la mesure où les Principes directeurs de l'OCDE semblent concerner davantage l'aspect économique de leurs activités. Le Bureau doit souligner que les éléments des Principes directeurs de l'OCDE qui intéressent le monde du travail sont tirés de la Déclaration sur les EMN.
32. Le représentant du Directeur général a remercié les intervenants pour l'accueil favorable réservé aux documents et au bulletin d'information sur les activités futures. Il a précisé que les activités entreprises pour le 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN ont été menées de façon tripartite, y compris en Argentine et au Pakistan. La réunion conjointe de l'OIT et de l'OCDE est importante pour l'OIT car elle contribuera à cimenter les relations entre les deux organisations, et il est primordial de l'aborder sur une base tripartite. A cette fin, le BIT travaillera en étroite collaboration avec les membres du bureau.

Genève, le 13 mars 2008.

Points appelant une décision: paragraphe 7;
paragraphe 15.